

L'AIDE PRIVÉE À LA RECHERCHE

Le Monde, 14 juin 1963

Il y a un an, cent vingt-cinq personnalités du monde médical représentant toutes les facultés, écoles de médecine et institutions scientifiques de France (et notamment l'Académie de médecine, le Collège de France, les facultés des sciences et de pharmacie, les instituts Pasteur, etc.) lançaient au public, aux banques, aux industries et aux organisations professionnelles un pressant appel en faveur de la recherche médicale et biologique. Les besoins matériels de ces laboratoires, où se déroulent, bien souvent dans les pires difficultés, des travaux concernant chacun d'entre nous, sont en effet immenses et l'aide privée, qui représente à l'étranger un puissant appui, leur avait jusqu'alors fait défaut en France. Afin de susciter, d'organiser et de centraliser cette aide privée, irremplaçable appoint des crédits officiels soumis à de multiples servitudes administratives, les chercheurs français et un certain nombre de personnalités des milieux bancaires ou industriels ont créé la Fondation nationale pour la recherche médicale, qui depuis un an a accompli déjà une tâche considérable d'information et de regroupement, afin que l'appui indispensable que devrait apporter chaque Français aux travaux en cours revête une pleine efficacité. Ces travaux, qui permettront demain - s'ils sont encouragés - ou dans plusieurs années - s'ils se poursuivent dans les conditions actuelles - d'élucider les causes et de découvrir le traitement préventif ou curatif - des cancers et des leucémies, de certaines anomalies dites héréditaires ou congénitales, de l'hypertension, de nombreuses maladies du cœur, des reins et des vaisseaux, et de diverses affections mentales, ces travaux et ceux qui les poursuivent méritent d'être mieux connus et mieux compris du public. La Fondation nationale pour la recherche médicale s'y est efforcée, et l'accueil chaleureux qu'elle a d'ores et déjà rencontré lui permet de distribuer un certain nombre de subventions destinées à soutenir des recherches en cours dans douze facultés ou écoles de médecine françaises. Les bénéficiaires de ces subventions, qui représentent le premier apport significatif et efficace du secteur privé à la recherche médicale de notre pays, appartiennent tous à des laboratoires de province : la Fondation a voulu que ce choix soit le symbole de son caractère national et marque son désir d'encourager et d'épauler les travaux de valeur poursuivis dans toutes les régions de France. Ces subventions seront remises jeudi à la Domus Medica, lors d'une cérémonie présidée par M. Ludovic Tron, sénateur, et les professeurs Jean Bernard et Jean Hamburger, cérémonie à laquelle assisteront des représentants de toutes les facultés ou écoles de médecine et de pharmacie de France et un certain nombre des donateurs grâce auxquels elle a pu être organisée.